



## Démission CDI/ARE en cours

-----  
Par Meely5725

Bonjour,

Actuellement en poste CDI rémunération net de 2000? et plus je perçois également un complément de chômage ( ancienne frontalière Suisse) selon les mois entre 400? et 600? par pole emploi.

Voilà des mois que je suis à saturation physiquement et surtout psychologiquement. Je souhaiterais poser ma démission au plus vite afin de retrouver un nouvel emploi mais je voudrais savoir comment cela vas se passer pour mon chômage? J'ai bien conscience que suite à une démission je n'aurai pas de chômage durant 6mois mais je voudrais être sur que je pourrais a un moment où à un autre récupérer mes droits actuels afin de cumuler a nouveau salaire et complément pole emploi.

Pensez vous que cela soit possible ? Où mes droits vont-ils être annulé ( étant dans le collimateur de l'état français de part mes indemnités de sources étrangères)puis recalculé sur mon dernier emploi.

Merci ?d'avance pour vos réponses.